

CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2011**

PROCES VERBAL

L'An Deux Mil Onze, le Dix Mars, le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de ville, dans la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 23 février 2011 par Monsieur Pierre VERDIER, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

Etaient présents :

MM. DAMEZ Olivier, PAGES Gisèle, CARME Oder, BELLEGARDE Guy, BERNIAC Georges, BLOT Edith, JUAN Christophe, LAGANTHE René, LAURENS Eric, Mas Jean-Claude, ROLIN Claudine.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mademoiselle LEYGOUTE Marjorie à Monsieur LAURENS Eric, Monsieur CAMOLESE Stéphan à Monsieur DAMEZ Olivier, Madame OULIVET Sylvie à Madame PAGES Gisèle.

Absents :

Mesdames LAADEL Fatiha (excusée), FEDERSPIEL Sylvie (excusée), LEMOINE Lydie et BLANC Henriette.

La séance est ouverte ce jeudi 10 mars 2011 à 20 H 45, sous la présidence du 1er Adjoint, Monsieur Olivier DAMEZ, puis du Maire en exercice, Monsieur **Pierre VERDIER**.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation du secrétaire de séance :

Proposition : Madame PAGES Gisèle (exprimés : 15 pour 15 : adoptée)

Pour introduire les débats, il est procédé à l'approbation des procès verbaux des Conseils Municipaux précédents. Quelques modifications devront être apportées sur celui du 21 octobre et sur celui du 16 décembre 2010.

Délibération n° 1 : INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Il est proposé par Monsieur le Maire d'attribuer de manière exceptionnelle une prime aux agents des services techniques pour les travaux effectués en dehors des horaires en vigueur dans la collectivité à l'école des Moussoulars durant l'été 2010.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2 : MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE A ERDF.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la convention avec ERDF signée le 8 mars 2010, la commune de Couffouleux doit mettre à disposition une parcelle située « Rue Croix de Ténèfe » afin qu'une canalisation électrique souterraine puisse être posée.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 3 : VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION ET DE TRANSFERT DES CHARGES (CLETC).

Monsieur le Maire donne la parole à l'élue chargé de ce dossier qui indique que la CLETC est chargée d'évaluer le coût des dépenses relatives aux compétences transférées à la communauté de communes. Celle-ci a rédigé un rapport qui doit être validé par l'ensemble des communes concernées. Cet élu précise qu'il s'agit là du transfert relatif au terrain de la Maurole. En outre, un des élus s'insurge contre le fait que les communes concernées n'ont pas de base financière pour juger du bien fondé des sommes mentionnées dans la délibération présentée. L'élue en charge du dossier rappelle que toutes les communes de la CORA doivent voter un texte identique.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 4 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL ET D'ASSAINISSEMENT.

Conformément aux textes en vigueur, Monsieur le Maire n'était pas présent lors de l'analyse et du vote des deux comptes administratifs.

L'élue en charge des affaires financières présente donc les chiffres clés des différents comptes administratifs. Quelques explications supplémentaires sont données concernant des lignes budgétaires qui ont augmenté ou baissé de façon significative entre le Budget Primitif 2010 et le Compte Administratif 2010.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 5 : CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'annuler et de remplacer une délibération prise lors du conseil Municipal du 16 décembre dernier concernant des créances qui n'ont pas été recouvrées. La liste des personnes concernées ayant été modifiée, une nouvelle délibération s'est avérée nécessaire.

Accord à l'unanimité.

Présentation du pré-PADD.

Avant de donner la parole à l'Adjoint en charge de ce dossier, Monsieur le Maire rappelle que le pré-PADD est un document fondamental qui correspond aux premières réflexions sur l'aménagement futur de la commune.

Après en avoir fait la lecture, l'Adjoint en charge de ce dossier précise qu'il est capital de mener une réflexion non seulement sur les équipements commerciaux et publics de la commune mais aussi sur le nouveau quartier des Moussoulars et sur la circulation entre les différents lieux stratégiques de la commune (gare, stade, mairie, école...).

Monsieur le Maire rappelle que le document présenté ce soir n'est juridiquement pas opposable en l'état et, que des modifications seront apportées en fonction du travail mené par les différents ateliers de réflexion sur le PLU. En revanche, Monsieur le Maire met l'accent sur le fait que le pré-PADD permettra, si nécessaire, le recours à des sursis à statuer.

L'un des élus présents précise que les participants aux ateliers précités ne devront pas considérer le pré-PADD comme une « bible » mais plutôt comme un document de base sur lequel des modifications pourront être apportées.

Monsieur le Maire rappelle que le pré-PADD n'est pas le document final, que les éléments mis en avant dans cette première ébauche, ne couvrent pas tous les champs d'action d'un Plan Local d'Urbanisme et que les pistes d'action retenues par les différents ateliers seront toutes prises en considération, même si leurs mises en application ne sera pas systématique.

Les différents éléments présentés dans le pré-PADD sont validés par l'ensemble des élus.

Point sur l'intercommunalité :

Le 1er Adjoint rappelle que sur le dossier relatif à la petite enfance, différentes décisions devraient être prises lors d'un prochain bureau de la CORA, notamment quant à l'éventuel déménagement de l'AMAC.

communes, sur proposition du pays, a d'ailleurs commencé à travailler sur ce dossier.

Point sur le C.C.A.S. :

L'Adjoint en charge de ce dossier informe l'ensemble des élus présents de la réussite du spectacle organisé au profit des personnes âgées de la commune. D'une part, en termes de participants (95 à 100 personnes) et d'autre part en terme de qualité du spectacle.

Questions diverses :

1. Il est proposé par Monsieur le Maire de reconduire l'adhésion auprès de l'association des Maires ruraux de France pour un montant annuel de 70 euros.

Accord à l'unanimité.

2. Monsieur le Maire propose au vote du Conseil Municipal, la mise en place de la dématérialisation des actes administratifs. Pour ce faire, la signature d'une première convention entre la Mairie de Couffoulex et la Préfecture du Tarn, ainsi qu'une deuxième convention entre la Mairie de Couffoulex et l'Association Départementale des Maires s'avèrent indispensables.

Accord à l'unanimité.

3. Monsieur le Maire rappelle que depuis novembre 2009, la commune de Couffoulex fait partie des communes pilotes en matière d'expérimentation sur la baisse des seuils d'émission d'ondes relatives à l'utilisation de téléphonie mobile sur la commune.

Durant la réunion qui s'est tenue sur paris le 14 février dernier, il a été acté que l'expérimentation précitée se décomposait en trois phases :

1^{ère} phase : phase de mesures et de simulations (puissance émetteurs, orientation des antennes),

2^e phase : simulation en laboratoire,

3^o phase : baisse de la puissance des émetteurs de téléphonie mobile, vérifications de la pérenité d'une réception optimale sur le réseau.

Monsieur le Maire précise que les phases 1 et 2 devraient être terminées d'ici le mois de juin prochain. Deux réunions publiques devront être organisées au sein de la mairie de Couffoulex, l'une avant la phase 3 et l'autre après, afin d'informer au mieux les habitants de la commune.

4. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ prochain du docteur HUC, Médecin de Couffoulex. Après concertation avec les professionnels de santé de Couffoulex, il a été décidé de publier une annonce qui va être prochainement diffusée sur différents sites spécialisés.

4. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ prochain du docteur HUC, Médecin de Couffouleux. Après concertation avec les professionnels de santé de Couffouleux, il a été décidé de publier une annonce qui va être prochainement diffusée sur différents sites spécialisés.

Pour clore ce Conseil Municipal, il est précisé par l'un des Adjointes que vingt constructions ont démarré aux Moussoulars et qu'il ne reste plus que 5 lots à la vente. Enfin, l'élue en charge de la communication indique, d'une part que le journal municipal sortira d'ici la fin du mois de mars et d'autre part, que le site de Couffouleux a dépassé, à ce jour, les 4000 visites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Fait à Couffouleux, le 11 Mars 2011



Pierre VERDIER,
Conseiller Général,
Maire de Couffouleux